Examen d’aptitude 2018

Les deux sessions de l’examen d’aptitude ont été organisées, comme chaque année, lors des périodes de mai/juin et novembre/décembre.

L’examen se compose d’une partie écrite et d’une partie orale. Il vise non seulement à évaluer la connaissance technique du stagiaire, mais également sa maturité.

Les épreuves orales se déroulent devant un jury de cinq personnes, dont un professeur d’université ou de l’enseignement supérieur de type long, qui en assure la présidence, trois réviseurs d’entreprises et un représentant du monde économique et social.

Présidents des chambres du jury d’examen d’aptitude

Présidents des quatre chambres d’expression francophone : Karin COMBLÉ (UMONS), Paul Alain FORIERS (ULB), Yves DE CORDT (UCL), Danielle SOUGNÉ (HEC-ULg).

Présidents des cinq chambres d’expression néerlandophone : Ann GAEREMYNCK (KU Leuven), Christoph VAN DER ELST (UGent), Marleen WILLEKENS (KU Leuven), Herman BRAECKMANS (UA), Ann JORISSEN (UA).

Tant les membres du jury que la Commission du stage sont attentifs au suivi des stagiaires qui ont échoué à l’examen d’aptitude. Ainsi, à l’issue de l’épreuve orale, les stagiaires en échec reçoivent immédiatement un retour sur leurs lacunes, ainsi que des recommandations de la part du jury d’examen d’aptitude. Les stagiaires en échec sont également soumis à la norme relative à la formation permanente telle que d’application aux réviseurs d’entreprises. De plus, les stagiaires ayant échoué après deux tentatives sont invités, avec leur maître de stage, pour un entretien avec la Commission du stage afin de discuter de plans d’action éventuels.